



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPE n°4	Cas de contact	16/09/2021

Définition d'un cas contact

- Cas de contact à faible risque : élève ayant établi un contact modéré¹ avec un cas confirmé dans les 48h précédent le diagnostic du cas confirmé. Aucune mesure d'isolement n'est à prévoir pour les cas contact à faible risque (il est demandé aux familles de surveiller les éventuels symptômes).
- Cas de contact à risque : élève ayant établi un contact étroit² avec un cas confirmé dans les 48h précédent le diagnostic du cas confirmé (voir les étapes à suivre ci-dessous).

A noter : en cas de doute sur la nature du contact, consulter directement son médecin traitant.

Étapes à suivre par l'élève en contact à risque avec un cas confirmé

1. Se confiner chez soi et respecter strictement les gestes barrières.
2. Consulter son médecin traitant en cas d'apparitions de symptômes évocateurs à la Covid.
Il appartient au médecin traitant d'évaluer de la nécessité ou non d'effectuer un test de dépistage.
3. Contacter le médecin scolaire du LFC medecin@lfcaire.net afin d'entamer la procédure médicale et administrative
4. Suivre, dans la mesure du possible, les enseignements à distance (suivi pédagogique de l'élève assuré durant toute la période de son isolement).

Retour en classe

- Pour les cas de contact à risque vivant avec un cas confirmé dans le même foyer :
 - Avec présentation d'un test antigénique ou PCR négatif ou certificat médical attestant l'absence de suspicion à la Covid-19 : 7 jours après la date de guérison du cas confirmé dans le même foyer (soit à J+17).
- Pour les cas de contact à risque ne vivant pas dans le même foyer que le cas confirmé :
 - Avec présentation d'un test antigénique ou PCR négatif ou certificat médical attestant l'absence de suspicion à la Covid-19 : 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
 - Sans présentation de test antigénique ou PCR négatif ou certificat médical attestant l'absence de suspicion à la Covid-19 : 14 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
- Dans tous les cas, le retour de l'élève n'est possible qu'après disparition des éventuels symptômes.



¹ Contact modéré : contact de moins de 15 minutes à distance inférieure à 1.5 mètre et/ou partage d'un espace confiné moins de 15 minutes à une distance inférieure à 1,5 mètres.

² Contact étroit : contact de plus de 15 minutes à distance inférieure à 1,5 mètres et/ou partage d'un espace confiné plus de 15 minutes sans respect strict des distances et/ou avec partage d'objets et/ou contact direct avec vomis, selles, glaires, excréments ou fluide corporel.